



L'esprit coopératif,
ça change l'immobilier.

BAREME HONORAIRES

Tarifs HT et TTC applicables au 06/02/2025 – Taux de TVA en vigueur : 20 %

SERVICE TRANSACTION VENTE « HABITATION »

	HONORAIRES TTC (à la charge du vendeur)
Jusqu'à 200 000 €	Forfait de 10 000 €
A partir de 200 001 €	5 % TTC

La délivrance d'une note est obligatoire



SERVICE TRANSACTION VENTE & LOCATION « COMMERCE & ENTREPRISE »

VENTE	HONORAIRES HT
Jusqu'à 275000 €	6% du prix de vente avec un minimum de 10000 euros TTC
A partir de 275 001 €	5 % du prix de vente
CESSION DE BAIL OU FONDS DE COMMERCE	10 % du prix de vente avec minimum de 7 500,00 € HT
LOCATION	15 % HT du loyer annuel HT/HC par partie

Dans le cadre d'une transaction les frais de rédaction de bail sont de 650 € HT

Les frais de rédaction d'un nouveau bail hors transaction réalisée par nos soins : 1200 € HT

Estimation écrite : 400,00 € HT (remboursée en cas transaction réalisée par nos soins).

Sauf convention et négociation contraires entres les parties.

Les honoraires sont à la charge du Vendeur-Bailleur et/ou de l'Acquéreur-Locataire, selon ce qui a été prévu au mandat de recherche et de négociation.

La délivrance d'une note est obligatoire

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.